

Discours du président de l'Assemblée de l'UEO sur son fonctionnement (21 septembre 1956)

Légende: Le 21 septembre 1956, lors d'un déjeuner offert par l'Association française de la presse diplomatique, John Maclay, président de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), expose le rôle et le fonctionnement de son institution.

Source: National Archives of the United Kingdom, Kew. http://www.nationalarchives.gov.uk, Records of international organizations, DG. Copies of records of the Brussels Treaty Organisation and Western European Union. Brussels Treaty Organisations and Western European Union: Microfilm copies of files, DG 1.

Allocution prononcée par le Rt. Hon. John S. Maclay, Président de l'Union de l'Europe Occidentale, lors d'un déjeuner offert par l'Association Française de la Presse diplomatique, A/P 155. [s.l.]: 21.09.1956. 12 p.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_du_president_de_l_assemblee_de_l_ueo_sur_son_fonctionnement_21_septembre_195 6-fr-fa143bcc-0e06-4bc6-8cd1-23bb8c915d47.html

1/13

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

05/09/2012

05/09/2012



Allocution prononcée par le Rt. Hon. John S. Maclay, Président de l'Union de l'Europe Occidentale, lors d'un déjeuner offert par l'Association Française de la Presse diplomatique, le 21 septembre 1956. (1)
L'ASSEIBLEE DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

C'est avec le plus grand plaisir que je me suis rendu à l'invitation qui m'a été faite d'assister à ce déjeuner. Permettez-moi de vous remercier, Monsieur le Président, et de remercier par votre intermédiaire les membres de votre Association pour l'excellence de ce délicieux repas - et je sais être en ceci l'interprète de mes collègues du Bureau de notre Assemblée, auxquels vous avez fait également l'honneur de les convier.

Mais co n'est pas seulement d'un excellent repas que j'ai à vous remercier. C'est un grand privilège que l'occasion de rencontrer si nombreux ceux qui ont pour mission, entre mximix autres importantes fonctions, d'interpréter à l'usage d'un immense public les événements mondiaux.

N'étant qu'un simple homme politique, je suis parfois troublé à la pensée que mes discours ou mes allocutions
ne trouveront, pour les entendre et peut-être les commenter, qu'un bien petit nombre (trop souvent/désespérément
petit nombre) d'auditeurs. Je suis pénétré d'admiration
par le courage nécessaire à l'exercice de votre profession,

(1) (sous réserve de modifications apportées dans ./.
le cours même de l'exposé oral.)

A/P 151

2 / 13



- 2 -

alors que vous savez que les mots que vous écrivez, par le jeu des tirages et des reproductions, risquent de tomber sous les yeux de millions de lecteurs.

Le fait est cependant, et quelles que soient d'autre part les servitudes propres à votre métier, que vous n'êtes pas soumis au contrôle périodique des électeurs d'une circonscription et que cela vous confère une liberté que l'homme politique ne peut lui-même exercer qu'avec quelque prudence.

Mais ce dont je vous suis le plus reconnaissant, c'est de l'occasion que vous m'offrez de vous entretenir quelques instants de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale que j'ai le grand honneur de présider. Je me ferai ensuite un plaisir de répondre du mieux que je pourrai, et pour autant qu'il soit de ma compétence en tant que Président, aux questions qui viendront à m'être posées au sujet de notre Assemblée et de ses travaux.

Point n'est besoin, j'en suis sûr, de rappeler ici en détail les origines de l'U.E.O. ou de son Assemblée. Cependant, je ne puis, quant à moi, oublier quelle était la situation en cet automne de 1954, lorsqu'il se révéla que la Communauté Européenne de Défense, sur quoi s'étaient



43-

centrées beaucoup d'espérances et les craintes de certains, ne verrai pas le jour.

Cette situation aurait pu, je le pense, conduire à une crise très profonde qui, en frappant les nations de l'Europe occidentale, eut mis en péril tout le monde libre. Et il est remarquable à tout prendre qu'en l'espace de six seraines à peine, la Conférence de Londres et les Accords de Paris aient apporté à cette crise une solution qui, quelles qu'en pussent être les insuffisances, a sauvegardé et élargi tout le concept de l'unité européenne et consolidé, dans son ensemble, l'édifice de l'alliance de l'Atlantique Nord.

Permettez-moi de rappeler, aussi brièvement que possible, certains aspects des Accords de Paris, puisque c'est de ces derniers que découlent les fonctions et l'importance de notre Assemblée. Ils comprennent notamment: la convention itante par laquelle il a été mis fin au régime d'occupation et rétabli la souveraineté de la République fédérale d'Allemagne; la convention (signée par 14 puissances) relative au réarmement de la République fédérale, à son entrée dans 1'O.T.A.N. et au renforcement de toute la structure de ladite alliance; la convention

٠/,

- 4 -

(signée par 7 puissances) relative à l'accession de l'Italie et de l'Allemagne à l'ancienne Organisation du Traité
de Bruxelles, rebaptisée Union de l'Europe Occidentale.
Ils englobent aussi tous les protocoles connexes traitant
du volume des forces armées des sept pays sur le continent
européen, de l'engagement pris par la République fédérale
de ne pas fabriquer certains types d'armement, de l'institution d'une Agence de Contrôle des Armements puis, à un
stade ultérieur, d'un Comité permanent des Armements, sans
parler, bien entendu, de dispositions relatives à la
Sarre.

Un élément essenciel de la constitution de l'Union de l'Europe Occidentale a été, de toute évidence, l'engagement pris par le Royaume-Uni de maintenir sur le Continent quatre divisions et un groupe d'aviation tactique (ou des forces équivalentes en termes de capacité de combat) et de ne pas les retirer contre le gré de la majorité des Hautes Parties Contractantes, - fait unique dans l'histoire des relations de mon pays avec les autres nations de l'Europe occidentale. D'autre part, enfin, la nouvelle U.E.O. a repris à son compte toutes les fonctions de l'Organisation du Traité de Bruxelles, notamment celles - fort importantes - qui ont trait à la coopération dans le domaine



- 5 -

culturel et social.

Si je me suis permis de rappeler ces faits, même à des auditeurs tels que vous, c'est que j'ai observé, dans mon propre pays et ailleurs, que l'immense signification de l'U.E.O., l'importance qu'elle revêt en puissance, au regard non sculement du passé mais aussi de l'avenir, n'a que trop souvent été négligée, s'est comme noyée dans le torrent de l'histoire qui, hélas! nous emporte tous aujourd'hui.

Lo grand rôle de notre Assemblée est d'aider les gouvernements xignataixaxxignaxxignaxxignaxxi à accomplir la tâche qu'ils ont résolu d'entreprendre, et il est de notre devoir d'exercer une pression parlementaire constante sur le Conseil de l'U.E.O., et donc sur nos gouvernements nationaux respectifs, pour peu que nous ayons le sentiment que ces derniers, qui ont signé lesdits accords et en ont obtenu la ratification, pourraient relâcher leurs efforts.

Avant de vous donner, de la façon dont nous essayons de remplir cette mission, je voudrais vous redire brièvement comment notre Assemblée a vu le jour.

Les Accords de Paris comprennent une disposition, qui tient en quelques lignes à peine et qui, telle quelle, constitue assurément la charte la plus concise sur laquelle

6/13

٠/.

05/09/2012



- 6 -

ait jamais été bâtie une assemblée parlementaire. En voici les termes:

"Le Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale

"présentera à une assemblée composée des Représentants des

"Puissances du Traité de Bruxelles à l'Assemblée Consultative

"du Conseil de l'Europe, un rapport annuel sur ses activités

"notamment dans le domaine du contrôle des armements."

Une quarantaine de mots en tout et pour tout, - sur lesquels nous avons construit toute notre Assemblée.

Pour ceux qui s'intéressent au développement des institutions parlementaires européennes, je tiens à marquer que cette nouvelle Assemblée diffère tant de l'Assemblée Commune que de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe. Certes, comme l'Assemblée Consultative, nous ne possédons ni pouvoirs exécutifs, ni pouvoirs supra-nationaux. Mais je crois que, dans un domaine limité, nous sommes en mesure d'exercer une influence d'une forme nouvelle sur les actes collectifs des gouvernements intéressés, pour ce qui est de l'observation des obligations contractées; dès lors que ces gouvernements se sont engagés à nous faire un rapport annuel sur leurs activités communes découlant des traités considérés. Cela implique en soi-l'obligation

٠/٠



- 7 -

de tenir dûment compte des débats et des recommandations de notre Assemblée et de ses Commissions pour tout ce qui est des natières au sujet desquelles le Conseil est tenu de nous soumettre un rapport.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce point, mais j'ai le sentiment que cette particularité pourrait revêtir une grande importance pour l'avenir des institutions parlementaires internationales. D'autre part, à la différence de l'Assemblée Consultative, dont la Charte et le Règlement ont été établis par les gouvernements qui ont présidé à sa formation, et qui en est encore à débattre avec son Comité des Ministres de maintes questions d'interprétation et de divers amendements, nous avons, pour notre part, lors d'une réunion conjointe que nous avons tenue avec les Représentants du Conseil, été invités par le Président de ce dernier à élaborer notre propre Règlement et nos propres règles de procédure.

C'est ce que nous avons fait et, au terme de discussions animées avec le Conseil -, dont nous dépendons évidenment sur le plan financier - nous avons créé une institution parlementaire qui me paraît à la fois efficace et rationnellement conçue, en même temps que profondément

8 / 13



- 8 -

démocratique. Hous avons l'entière responsabilité de notre ordre du jour. Notre Greffier et son personnel ne sont responsables qu'envers l'Assemblée et c'est à nous-mêmes qu'incombe le soin d'élaborer, pour en débattre ensuite avec le Conscil, le détail du budget de notre Assemblée. Permettez-moi de vous signaler qu'en 1956, celui-ci ne s'est élevé qu'à 59 millions de francs français, et que l'effectif actuel de notre personnel permanent n'est que de ll fonctionnaires, auxquels s'ajoute, bien entendu, un personnel temporaire lors des sessions plénières de l'Assemblée, qui se tiennent à Strasbourg.

particulier, mais il me paraît cependant qu'elles ne sont pas ici de pure forme. Si l'on considère la question du point de vue de l'évolution des institutions parlementaires d'un type nouveau qui ont vu le jour depuis la guerre, mais de telles dispositions sont fort intéressantes en ce qu'elles pourraient favoriser un développement continu d'organismes multinationaux confinant à la supranationalité. Je suis convaincu quant à moi que ce type d'assemblée est promis à une existence durable et a un rôle très important à jouer pour l'avenir des relations internationales.



- 9 -

Et maintenant, cela étant, que faisons-nous? Notre existence est-clle justifiée? Ou ne sommes-nous rien d'autre qu'un forum de discussion, en plus des autres, offrant peut-être - et cola n'est en soi nullement négligeable l'occasion à des parlementaires de sept nations de se mieux connaître?

L'U.E.O. n'a vu officiallement le jour qu'il y a dix-huit mois à poine. Notre assemblée n'a pas encore une année entière d'existence organisée, mais nos Commissions sont déjà en pleine action . L'U.E.O. a poursuivi l'ocuvre admirable, bien que peu connue, réalisée par l'Organisation du Traité de Bruxelles sur le plan de la coopération sociale et culturelle, initialement entre les oinq, aujourd'hui sept, nations contractantes. A cet égard, notre Assemblée a à se soucier de certains problèmes de corrélation avec le Conseil de l'Europe. Nous sommes tous des plus attentifs à éviter tout double emploi de même qu'à maintenir l'unité des Quinze. Hais il est bien certain qu'en certains cas sept partenaires peuvent faire davantage que quinze, et nous nous efforcerons d'assurer entre les Sept, sation d'un travail efficace tout en veillant qu(à chaque fois qu'il sera possible le bénéfice en soit étendu aux Quinze. Toutes ces questions sont en cours de discussion et

10 / 13



- 10 -

seront débattues à Strasbourg le mois prochain.

Mais notre tâche la plus urgente, celle qui est de la compétence de notre seule Assemblée, est de débattre des questions de défense: contrôle des armements et activité du Conité permanent des Armements de l'U.E.O.

Notre Cormission des Questions de Défense et des Armements s'est réunie à différentes reprises au cours de l'année écoulée. Elle a adressé des questions au Conseil, elle en a reçu des réponses, elle a tenu des réunions mixtes avec des représentants du Conseil, elle se rendra prochainement visite au SHAPE, elle s'entretiendra des problèmes de son ressort avec le général Gruenther et le général Noréstad.

Son rapport sera présenté à l'Assemblée le 12 octobre, à Strasbourg, et tout permet d'augurer d'un débat extrêmement intéressant, car les sujets traités sont d'une importance critique. Quels progrès ont été réalisés dans l'établissement d'un système efficace de contrôle des armements? Si des retards sont intervenus, à qui ou à quoi cela est-il dû? Le travail du Comité permanent des Armements produit-il des résultats concrets? La standardisation est-elle une réalité pratique ou seulement un exercice théorique? Est-ce même un exercice

11 / 13

./. .



- 11 -

souhaitable? Toutes ces questions seront examinées à la lumière de plans actuellement à l'étude touchant la "reconversion" des équipements militaires.

Il conviendra enfin de débattre d'un problème fort important, qui tire grandement à conséquence pour l'avenir des travaux de notre Assemblée. Le Conseil, compte tenu des responsabilités léguées à l'U.E.O. par l'Organisation du Traité de Bruxelles, donne-t-il aux Accords de Paris une interprétation large ou restreinte? Cette question se posera inévitablement sous la forme suivante: comment le Conseil pourra-t-il ou voudra-t-il informer l'Assemblée en ce qui concerne les problèmes généraux de ix défense, dont les données sont de nature à influer de façon décisive sur les travaux plus détaillés de l'Agence de Contrôle et du Comité Permanent des Armements? ces questions sont-elles du ressort des seuls gouvernements membres et ceux-ci n'ont-ils à en traiter que lorsqu'ils se réunissent dans le cadre de 1'0.T.A.N., ou ces mêmes gouvernements ont-ils des responsabilités clairement définies en tant que nembres constituants de l'Union de l'Europe Occidentale, et dono le devoir de mettre le Conseil en mesure de fournir à l'Assemblée



- 12 -

TRELER les informations voulues ? Ce dernier point comporte certaines implications évidentes, dont les conséquences vont lein et qui seront certainement explorées au cours des débats de l'Assemblée.

Monsieur le Président, il ressort assez de ce que je viens de dire que je porte le plus vif intérêt à l'oeuvre de notre Assemblée et que je suis profondément convaincu de l'importance qu'elle pourrait revêtir non seulement pour les sept nations membres mais aussi, ENRIÉ est la sienne, pour l'ensemble du monde libre. Cette conviction se justificra-t-elle? Cela dépend de nombreux facteurs: le sens xxxxx que l'Assemblée aura de ses propres responsabilités; le souci plus ou moins grand que montreront les gouvernements d'être attentifs à ses actes et à ses besoins; enfin, et c'est là peutêtre l'élément le plus important, notre aptitude à capter l'intérêt de certains de ceux - pour ne pas dire tous ceux - qui sont présents ici aujourd'hui, et par votre intermédiaire, à tout le moins, du public pensant, Je ne puis vous promettre des feux d'artifice lors de notre session d'octobre (ce sont là des choses qui ne réussissent pas sur commande) mais je crois sincèrement qu'un travail récllement valable y sera fait et j'espère profondément que tel sera votre avis.